

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

03 AOUT 2018

RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2018

A handwritten signature in blue ink, located at the bottom right of the page.

La volonté maintes fois affirmée par le Gouvernement d'inscrire ses actions dans la recherche de la performance et de transparence, engage le Ministère des Finances et du Budget à publier trimestrielle le rapport d'exécution du budget de l'Etat.

Ce rapport qui contient des informations économiques et financières, rend compte de la gestion des finances publiques. Il met à la disposition des responsables politico-administratifs, des partenaires techniques et financiers ainsi que du public en général un outil d'aide à la décision.

Il expose et analyse des informations sur les finances publiques, en particulier sur l'exécution du budget de l'exercice en cours, à fin juin 2018.

Le présent rapport d'exécution du budget est structuré autour des points ci-après :

- le contexte d'élaboration des prévisions du budget 2018 ;
- l'exécution du budget à fin juin 2018 ;
- les perspectives.

I – LE CONTEXTE D'ELABORATION DE LA LOI DE FINANCES 2018

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2018 a été élaboré dans un contexte marqué particulièrement, au plan national, par : i) la poursuite des efforts de reconstruction du pays ; ii) l'installation de quatre nouvelles institutions de la République créées par la constitution du 30 mars 2016 ; iii) la conclusion positive, le 17 juillet 2017 de la deuxième revue du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI), déclenchant un décaissement d'environ 16,3 millions de dollars et conditionnant l'approbation par le Conseil d'Administration du FMI d'une demande d'augmentation d'environ 15,5 millions de dollars du niveau d'accès au titre du FEC ; iv) l'opérationnalisation progressive du Secrétariat Technique du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) ; v) le recrutement suivi de la formation de 500 gendarmes et policiers pour renforcer la protection de l'ordre public ; vi) l'intégration dans la fonction publique centrafricaine du personnel civil au profit des secteurs sociaux (santé, éducation, affaires sociales, développement rural et justice) ; v) la détermination du Gouvernement à redéployer de manière progressive l'administration sur toute l'étendue du territoire afin de restaurer l'autorité de l'Etat, avec Bambari comme levier du plan de redéploiement de l'Etat ; et vii) le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité avec l'appui de la communauté internationale.

L'élaboration de la loi de finances 2018 s'est appuyée sur les hypothèses d'un cadre macroéconomique caractérisé par :

- un PIB nominal projeté à 1 209 milliards de FCFA contre 1 167 milliards en 2017 ;
- un taux de croissance du PIB réel estimé à 4,3% ; et
- un taux d'inflation projeté à 4%.

Sur la base du contexte macroéconomique, les ressources totales sont estimées à 162,985 milliards de francs CFA, et les dépenses totales sont projetées à 211,452 milliards de francs CFA pour être en phase avec le niveau de mobilisation des ressources propres (117,985 milliards de francs CFA).

Les prévisions budgétaires par grandes masses du budget 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous ainsi que les résultats de l'exécution des deux premiers trimestres.

Tableau n°1 : Prévisions des grandes masses du budget 2018 et réalisations au premier semestre 2018 (En milliers de francs CFA).

	Prévisions [1]	Réalizations			Taux de réalisation (en %) [5]=[4]/[1]
		Premier trimestre [2]	Deuxième trimestre [3]	Total [4]=[2]+[3]	
RESSOURCES	162 984 885	42 821 060	60 135 487	102 956 547	63,17
Ressources intérieures	117 984 885	32 601 766	36 661 763	69 263 529	58,71
Ressources propres	117 984 885	28 102 766	26 885 763	54 988 529	46,61
Douanes	55 573 699	13 374 087	13 018 130	26 392 217	47,49
Impôts	54 599 701	14 524 860	13 707 352	28 232 212	51,71
Trésor	7 811 485	203 819	160 281	364 100	4,66
Emprunts	0	4 499 000	9 776 000	14 275 000	
Ressources extérieures	45 000 000	10 219 294	23 473 724	33 693 018	74,87
Appuis budgétaires	0	5 422 000	13 734 000	19 156 000	
Appuis projets	45 000 000	4 797 294	9 739 724	14 537 018	32,30
CHARGES	211 452 045	37 485 436	60 739 500	90 206 023	42,66
Dépenses primaires	125 588 535	30 772 959	36 936 268	59 690 314	47,53
Personnel	60 611 599	14 643 923	14 365 245	29 009 168	47,86
Biens et services	28 249 420	9 426 907	9 114 232	18 541 139	65,63
Frais financiers	6 197 530		0		-
Transferts et subventions	30 529 986	6 702 129	5 437 878	12 140 007	39,76
Dépenses d'investissement	60 720 000	6 712 477	13 456 791	20 169 268	33,22
<i>Sur ressources propres</i>	15 720 000	1 915 183	3 717 067	5 632 250	35,83
<i>Sur ressources extérieures</i>	45 000 000	4 797 294	9 739 724	14 537 018	32,30
Dépenses de rembours. de la dette	25 143 510		10 346 441	10 346 441	41,15
Solde budgétaire global	-48 467 160	5 335 624	-604 013	12 750 524	

Sources : DGB, DGTCP, DGDDI, DGID et MEPC (DGPE) 2018

II – L’EXECUTION DU BUDGET A FIN JUIN 2018

L’exécution du budget à fin juin 2018 a été marquée par les faits majeurs suivants :

- i) un contexte particulièrement difficile en termes de mobilisation des ressources domestiques au regard des résultats de l’exercice 2017. En vue de respecter les repères du programme conclu avec le FMI, il était apparu nécessaire de revoir les prévisions initiales du budget 2018 à travers une loi de finances rectificative ;
- ii) la poursuite des discussions dans le cadre de la quatrième revue du programme avec le FMI ;
- iii) la résurgence de la crise dans la capitale Bangui début mai 2018, ayant entraîné quelques jours d’interruption de travail, ce qui a impacté négativement sur la mobilisation des ressources ; justifiant ainsi le mauvais résultat de l’exécution du budget au deuxième trimestre 2018 par un solde budgétaire déficitaire de 604 millions de FCFA, alors qu’il était excédentaire de 11,2 milliards des FCFA à la même période en 2017 ;
- iv) la mise en place des mesures réglementaires afin d’établir une adéquation entre la demande et l’offre de paiement en vue de pallier aux tensions de trésorerie.

Dans ce contexte particulièrement difficile, les résultats de l’exécution du budget à fin juin 2018 montrent que les ressources ont été mobilisées à hauteur de 102,96 milliards de FCFA tandis que les dépenses ont atteint 90,21 milliards de FCFA, induisant un solde excédentaire de 12,75 milliards de FCFA.

2.1 – La situation des ressources mobilisées

La mobilisation des ressources budgétaires au cours du deuxième trimestre 2018 s’est déroulée dans un environnement économique peu favorable, lié principalement aux derniers évènements survenus à Bangui au début du mois de mai 2018, et qui a eu des répercussions sur le corridor Bangui-Douala.

Le montant total des ressources budgétaires mobilisées au 30 juin 2018 s’élève à 102,96 milliards de francs CFA, pour une prévision de 162,84 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 63,17 % expliqué par la forte mobilisation des ressources extérieures qui représentent 32,7%.

Le montant ainsi mobilisé se décompose en ressources intérieures (69,26 milliards de FCFA) et ressources extérieures (33,69 milliards de FCFA).



2.1.1 - Les ressources intérieures

Les ressources intérieures (79,26 milliards de FCFA) sont constituées des recettes propres (54,99 milliards de FCFA) et emprunts (14,26 milliards de FCFA) en vue de soutenir la trésorerie.

Pour une prévision annuelle de 117,98 milliards de FCFA, les ressources intérieures ont été mobilisées à hauteur de 69,26 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 58,71 %. Comparativement à la même période de l'exercice 2017, dont le montant recouvré était de 59,04 milliards de FCFA. Une hausse de 17,3% est observée, grâce à la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières ainsi que des actions qui ont été menées pour mobiliser d'autres ressources additionnelles en vue de réduire le gap du budget 2018 qui est -48,47 milliards de FCFA.

2.1.1.1 - Les ressources propres

A fin juin 2018, les ressources propres, constituées principalement des recettes recouvrées par les trois régies (Impôts, Douanes et Trésor) se chiffrent à 54,99 milliards de francs CFA, représentant un taux de réalisation de 46,61% des prévisions annuelles de 117,98 milliards de francs CFA. En comparaison au niveau de recouvrement des recettes un an plus tôt, une hausse de 10,4% est observée, expliquée par les efforts de recouvrement des recettes par les régies financières à travers la mise en œuvre des recommandations différentes des missions d'assistance technique.

Le tableau ci-après présente la situation des recettes propres au cours de la période sous revue.

Tableau n° 2 : Répartition du montant des recettes par structure de recouvrement à fin juin 2018 (En milliers de francs CFA)

	Total réalisation au 1er semestre 2017	Total réalisation au 1er trimestre 2018	Total réalisation au 2ième trimestre 2018	Total réalisation au 1er semestre 2018
Douanes	24 740 697	13 374 087	13 018 130	26 392 217
Impôts	24 428 960	14 524 860	13 707 352	28 232 212
Trésor	622 190	203 819	160 281	364 100
Total	49 791 847	28 102 766	26 885 763	54 988 529

Sources : DGDDI, DGID et DGTCP, 2018

Bien que l'analyse comparative entre 2017 et 2018 laisse entrevoir une hausse de mobilisation de recettes propres, le niveau de recouvrement atteint au premier semestre 2018 est au deçà de la cible de 50 %, car, il se situe à 46,6 %, soit un écart de 3,4 points. Cette contreperformance est consécutive à la baisse observée au niveau des unités de recouvrement des services douaniers depuis le second semestre 2017.

Par structure chargée de recouvrement des recettes propres, la situation se présente comme suit :

✓ **La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)**

Au 30 juin 2018, la DGDDI a recouvré 26,39 milliards de francs CFA correspondant à un taux de réalisation de 47,5%, en deçà de l'objectif de 50% à atteindre au premier semestre de l'année. A la même période en 2017, la DGDDI a recouvré 24,74 milliards de francs CFA. Il ressort de l'analyse comparative du niveau de recouvrement en 2017 et 2018, un taux de progression de 6,67%.

Il convient de noter que la performance de la DGDDI au cours du premier semestre 2018 a été fortement perturbée par deux facteurs notamment l'arrêt momentané du travail observé au sein de l'administration financière entre avril et mai, et la résurgence des hostilités à Bangui qui a des conséquences sur le corridor Douala-Bangui par la baisse des importations des marchandises taxables.

Le tableau ci-dessous présente la performance de la DGDDI par nature économique des recettes.

Le tableau n°3 : Répartition des recettes réalisées par la DGDDI aux premiers semestres 2017 et 2018 (en milliers de francs CFA)

	Total réalisation au le semestre 2017	Prévision 2018	Total réalisation au 1er trimestre 2018	Total réalisation au 2ième trimestre 2018	Total réalisation au 1er semestre 2018	Taux de réalisation
Recettes fiscales	21 897 822	49 087 339	11 659 980	10 992 135	22 652 115	46,15
Droits de sorties	756 979	1 481 664	322 774	171 035	493 809	33,33
Amendes et pénalités	221 440	1 135 990	92 289	107 607	199 896	17,60
Recettes affectées	732 125	2 140 808	1 080 957	1 493 817	2 574 774	120,27
Autres recettes	1 132 331	1 727 898	218 087	253 536	471 623	27,29
Total	24 740 697	55 573 699	13 374 087	13 018 130	26 392 217	47,49

Source : DGDDI, 2018

La mise en œuvre des stratégies de recouvrement de la DGDDI s'est heurtée à de nombreuses difficultés dont les plus importantes se résument par :



- la baisse du volume d'importation consécutive à la mise en place du droit d'accise sur les boissons alcooliques et les tabacs ;
- les difficultés rencontrées dans la collecte de la TVA en lien avec le système de paiement différé institué par le Gouvernement dans le cadre de la facilitation et de la reprise de l'activité économique ;
- l'impact de la saisonnalité des recettes.

✓ **La Direction Générale des Impôts et du Domaine (DGID)**

Au titre de sa mission de mobilisation des ressources intérieures, la DGID s'est vue assigner au titre de l'exercice budgétaire 2018, un objectif de recouvrement de 54,60 milliards de francs CFA. Au 30 juin 2018, le montant recouvré se chiffre à 28,23 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 51,71%, correspondant à un dépassement de 1,71 point de l'objectif de 50%. Ce surplus permettrait à la DGID de se prémunir d'un éventuel choc lié à la saisonnalité des impôts au cours du second semestre de l'année.

Comparativement aux réalisations du premier semestre 2017 qui s'étaient établies à 24,43 milliards de francs CFA, la réalisation de 2018 de la même a connu une hausse de 15,6%.

Cette embellie s'explique par le bon comportement des natures économiques des recettes ci-après qui ont dépassé la cible de 50% au premier semestre : produits divers et exceptionnels (72,7%) ; recettes non fiscales (61,3%) et recettes fiscales (50,9%).

Tableau n° 4: Situation des recettes par nature de la DGID au 30 juin 2018 (en milliers de francs CFA)

Nature des recettes	Total réalisation au 1er trimestre 2017	Prévision 2018	Total réalisation au 1er trimestre 2018	Total réalisation au 2ième trimestre 2018	Total réalisation au 1er semestre 2018	Taux de réalisation
Recettes fiscales	21 472 044	48 023 022	12 539 268	11 925 783	24 465 051	50,94
Recettes non fiscales	2 550 202	5 430 096	1 745 735	1 585 749	3 331 484	61,35
Recettes sur exercices antérieurs	170 617	598 975	22 827	14 907	37 734	6,30
Produits divers et exceptionnels	236 097	547 608	217 030	180 913	397 943	72,67
Total recettes	24 428 960	54 599 701	14 524 860	13 707 352	28 232 212	51,71

Source : DGID, 2018

En dépit du résultat global satisfaisant au cours du premier semestre, la mise en œuvre des stratégies de recouvrement de la DGID s'est heurtée à certaines difficultés. En effet l'environnement dans lequel les actions de recouvrement ont été menées au cours de cette



période est marqué par une reprise timide de l'activité économique nationale en raison de la situation sécuritaire.

✓ **La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)**

Au premier semestre 2018, la DGCTP a recouvré au total 0,364 milliards de francs CFA sur une prévision annuelle de 7,81 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 4,66 %.

Comparé au résultat de la même période en 2017 qui était de 0,622 milliards de francs CFA, on observe un recul en 2018 de 41,5%.

Le contexte économique difficile qui a caractérisé l'exécution du budget de l'Etat au premier semestre 2018 n'a pas permis à la DGTCP d'atteindre son objectif qui lui a été assigné au cours de la période sous revue. Des actions vigoureuses doivent être menées pour permettre à la DGTCP d'atteindre au moins le quart de ses prévisions d'ici fin 2018.

2.1.1.2 - Les emprunts

Au 30 juin 2018, il a été mobilisé 14,28 milliards de francs CFA au titre des emprunts pour soutenir la trésorerie. C'est surtout au deuxième trimestre que le montant est important (9,78 milliards de FCFA), dû à la contreperformance enregistré au niveau de la DGDDI et la DGTCP qui n'ont pu atteindre leurs objectifs respectifs. Ce montant se décompose en Bon du trésor (13,66 milliards de francs CFA) et de dépôts des correspondants du Trésor (0,60 milliards de franc CFA).

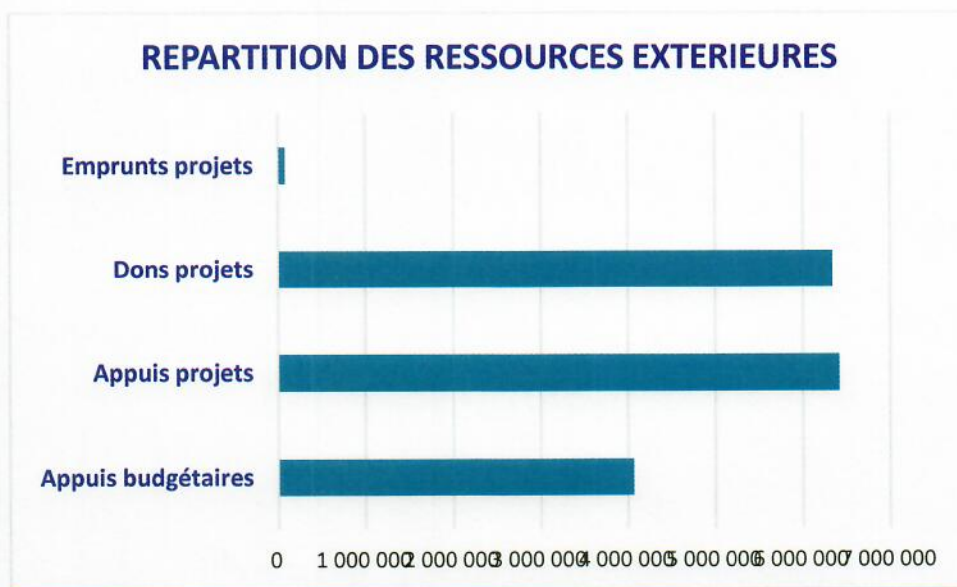
2.1.2 - Les ressources extérieures

Les ressources extérieures, constituées des appuis budgétaires et appuis projets ont été mobilisées au cours du premier semestre 2018 à hauteur de 33,69 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 74,87 %. Ce fort taux s'explique principalement par le décaissement des appuis budgétaires de 19,15 milliards au titre des années antérieures dont l'effectivité n'est intervenue qu'au cours du premier semestre 2018. Il faut noter cependant qu'aucune prévision d'appui budgétaire n'a été faite dans la loi de finances initiale 2018.

S'agissant des appuis projets, le montant se chiffre à 14,54 milliards de FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 32,30% des prévisions annuelles.

Les principaux bailleurs sont : l'UE, la BM, la BAD, l'AFD, la BADEA et l'Arabie Saoudite.





2.2 - Analyse des manques à gagner au premier semestre 2018

L'Etat accorde des exonérations à certains partenaires dans le cadre de la convention de Vienne ou des conventions spécifiques, octroyant ces avantages aux bénéficiaires. Ceci constitue un manque à gagner pour l'Etat, qui, reçoit en contrepartie de certains bénéficiaires des appuis dans le domaine de la sécurité, la santé, l'éducation etc.

A fin juin 2018, le volume des manques à gagner en termes des exonérations accordées par l'Etat s'élève globalement à 28,74 milliards de francs CFA, contre 25,06 milliards à la même période en 2017. Il ressort de l'analyse comparative entre les deux périodes, une hausse de 3,68 milliards de francs CFA, correspondant à une variation positive de 14,7 %. Cette hausse est imputable, d'une part à l'augmentation du volume des importations des Forces Internationales dans le cadre de la mission de maintien de la paix, et, d'autre part aux multiples interventions des Organisations Non Gouvernementales afin d'atténuer l'impact des effets néfastes de la crise auprès des populations en détresse.

Tableau n°5 : Situation comparée des exonérations à fin juin 2017 et 2018 (en milliers de F.CFA)

	Cumul des exonérations à fin juin 2017	Cumul des exonérations au premier trimestre 2018	Cumul des exonérations au deuxième trimestre 2018	Total exonération à fin juin 2018
Franchises diplomatiques	2 163 580	743 012	1 494 760	2 237 772
Forces Internationales	14 095 566	8 980 471	9 370 128	18 350 599
Organismes des Nations-Unies	2 985 298	1 771 601	2 357 424	4 129 025
Exonérations conditionnelles du code	60 269	28 149	28 948	57 097
Organisations Non Gouvernementale	3 599 049	1 800 446	464 592	2 265 038
Financements extérieurs et marchés p	1 387 347	494 920	446 060	940 980
Contribution à l'investissement	476 191	299 597	202 975	502 572
Autres exonérations à caractère social	48 293	83 639	34 700	118 339
Exonérations exceptionnelles	240 029	65 948	71 619	137 567
Total Général	25 055 622	14 267 783	14 471 206	28 738 989

Source : DGDDI, 2018

2.3 – Situation de l'exécution des dépenses

Sont présentées dans cette rubrique les dépenses exécutées sur ressources propres par titre budgétaire, les dépenses exécutées en procédure exceptionnelle, les dépenses de réduction de la pauvreté en faveur des secteurs dits sociaux et les dépenses spécifiques.

La synthèse de l'exécution des dépenses par titre budgétaire est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 6 : Situation d'exécution des dépenses par titre budgétaire au premier semestre 2018 (en milliers de francs CFA)

Nature des dépenses	Cumul des dépenses engagées au 1er semestre 2017	Prévision 2018	Cumul des engagements au 1er semestre 2018	Cumul des ordonnancements au 1er semestre 2018	Taux d'engagement	Taux d'ordonnement
Dépense primaire	49 679 889	125 588 535	59 690 314	49 285 975	47,53	82,57
Personnel	26 575 148	60 611 599	29 009 168	29 009 168	47,86	100,00
Bien et services	13 908 568	28 249 420	18 541 139	9 987 160	65,63	53,86
Frais financiers		6 197 530			0,00	
Transferts et subven	9 196 173	30 529 986	12 140 007	10 289 647	39,76	84,76
Investissement	8 526 938	15 720 000	5 632 250	5 121 688	35,83	90,94
Rembst de la dette	48 263	25 143 510			0,00	
Total	58 255 090	166 452 045	65 322 564	54 407 663	39,24	83,29

Source : DGB, Ges'co 2018



2.3.1 - Analyse des dépenses par titre budgétaire

A fin juin 2018, les dépenses ont été engagées à hauteur de 65,32 milliards de francs CFA sur une dotation totale de 166,45 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 39,24% contre 58,25 milliards de francs CFA sur une dotation de 182,23 milliards de francs CFA à la même période en 2017, soit un taux d'exécution 31,97%.

Par rapport à fin juin 2017, il ressort une hausse 12,1% des dépenses exécutées en 2018.

2.3.1.1 - Les dépenses courantes

A fin juin 2018, le montant des dépenses courantes engagées se chiffrent à 59,69 milliards de francs CFA, sur une dotation de 125,59 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 47,53 % contre 34,14 % à la même période en 2017.

✓ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel au 30 juin 2018 se chiffrent à 29,01 milliards de francs CFA sur une dotation de 60,61 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 47,86 %, contre 45,80 % à la même période en 2017.

Comparé à son niveau en 2017, le volume des dépenses du personnel a augmenté de 2,43 milliards de francs CFA.

Cette hausse s'explique par :

- la prise en charge des indemnités de dépaysement des éléments de la Force des Armées Centrafricaine (FACA) en position de stage à l'extérieur ;
- la prise en charge salariale différée des Fonctionnaires et Agents de l'Etat intégrés dans la fonction publique en 2017 ;
- la prise en charge des indemnités membres des Institutions de la République nouvellement créées (Conseil Economique et Social, Haute Cour de Justice, Haute Autorité Chargée de la Bonne Gouvernance, et Conseil National de la Médiation) ;
- la prise en charge des effets financiers des nominations dans les Institutions de la République et les Départements Ministériels.

✓ Les dépenses de fonctionnement

Le montant engagé des dépenses de fonctionnement à fin juin 2018 s'élève à 18,54 milliards de francs CFA, sur une dotation de 28,25 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 65,63 % contre 51,96 % à la même période en 2017.

La progression du niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement observée entre 2017 et 2018 est essentiellement due à la bonne appropriation des procédures d'exécution des



dépenses publiques par les gestionnaires de crédits, l'engouement des fournisseur à collaborer avec l'Etat consécutive à la volonté du Gouvernement d'assurer une gestion budgétaires sans accumulation d'arriérés intérieurs.

✓ **Les dépenses de transferts courants**

Les dépenses de transferts courants ont été engagées à hauteur de 12,14 milliards FCFA sur une dotation de 30,53 milliards de francs CFA, correspondant à un taux d'exécution de 39,76 %. En 2017 à la même période, ce taux était de 16,12 % pour un montant engagé de 9,20 milliards de francs CFA. De l'analyse comparée entre 2017 et 2018, il apparait une augmentation desdites dépenses de 2,94 milliards de francs CFA, soit un taux d'accroissement de 32 %.

Cette hausse est liée à la prise en charge des diverses subventions accordées par l'Etat aux autres unités administratives, aux paiements réguliers des pensions et bourses et à la fréquence élevée des évacuations sanitaires ainsi que la prise en charge des contributions aux organisations internationales.

✓ **Les dépenses d'investissement financées sur ressources propres**

Sur une dotation de 15,72 milliards de francs CFA, les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat s'élèvent à 5,63 milliards de francs CFA au 30 juin 2018, soit un taux d'exécution de 35,83 % contre 49,16 % à fin juin 2017.

De l'analyse comparative du niveau d'exécution par rapport à 2017, il ressort une baisse de 3,41 milliards de francs CFA. Cette baisse s'explique par le retard dans le processus de lancement des commandes publiques et aussi du contexte économique difficile enregistré au cours du deuxième trimestre.

✓ **Les dépenses remboursement de la dette et les frais financiers**

Le remboursement de la dette et les frais financiers font partie des dépenses à charge de trésorerie. Leur paiement est assuré par le Trésor Public sur la base des échéanciers de remboursement et des conventions. La Direction Générale du Budget procèdera ensuite à leur régularisation au fur et à mesure de remontée des informations y relatives.

2.3.1.2 - Les dépenses exécutées par ordre de paiement

Certaines catégories des dépenses, en raison des urgences ou des nécessités impérieuses d'intérêt national ou en raison des conventions spécifiques légales, sont exécutées selon les procédures exceptionnelles. Y figurent parmi celles-ci, les caisses d'avance qui sont des dépenses payées à titre exceptionnel et dont leurs ordonnancements interviennent à titre de régularisation.



A fin juin 2018, les dépenses exécutées par ordre de paiement ont atteint 4,74 milliards de francs CFA, ce montant rapporté aux dépenses engagées hors salaires représente 13% du montant total des dépenses engagées. Des efforts doivent être poursuivis pour maintenir ce taux à un niveau soutenable.

La situation des dépenses exécutées par procédure exceptionnelle par titre budgétaire se présente de la manière suivante dans le tableau ci-après.

Tableau n° 7 : Dépenses exécutées par procédure exceptionnelle (en milliers de FCFA)

Nature des dépenses	Prévision 2018	Cumul exécution au 1er trimestre 2018	Cumul exécution au 2ième trimestre 2018	Total des OP à fin juin 2018	Taux d'exécution à fin 2018
Biens et services	28 249 420	1 449 453	2 657 985	4 107 438	14,54
Frais financiers	6 197 530			-	-
Intervention	30 528 986	189 108	446 050	635 158	2,08
Investissement	15 720 000			-	-
Remboursement de la	25 143 510			-	-
Total	105 839 446	1 638 561	3 104 035	4 742 596	4,48

Source : DGB, Ges'co 2018

2.3.2 - Les dépenses spécifiques

En raison de caractère spécifique, l'exécution de certaines catégories de dépenses mérite un suivi particulier dans le souci de rationaliser leur rythme de consommation afin de mieux ajuster le volume des crédits y inhérents en cas de besoin. Ces informations sont indispensables pour la prise de décisions car ces dépenses font partie des priorités du Gouvernement.

Parmi celles-ci figurent :

- Les dépenses des secteurs prioritaires ;
- Les dépenses liées aux frais de transport et les indemnités de missions ;
- Les dépenses de consommations publiques.

2.3.2.1 - Les dépenses des secteurs prioritaires

Les dépenses des secteurs prioritaires appelées encore les dépenses des secteurs sociaux sont celles destinées à couvrir les dépenses de réduction de pauvreté. Elles concernent les secteurs de l'Education, de la santé, des Affaires Sociales, de l'Eau et Assainissement, Energie et Hydraulique, l'Agriculture et PME/PMI.

Au premier semestre 2018, le montant engagé desdites dépenses s'élève à 6,72 milliards de francs CFA, sur une dotation (hors salaire et dette) de 38,85 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 17,29 %, inférieur à la moyenne de 50 % nécessaire pour atteindre l'objectif de 100 % à la fin de l'exercice budgétaire.

L'analyse comparative du niveau d'exécution entre les premiers semestres 2017 et 2018 fait ressortir une évolution stationnaire entre les deux périodes.



Tableau n° 8: Exécution des dépenses au profit des secteurs sociaux (hors salaire) au premier semestre 2018 (en milliers de FCFA)

	Dotation 2018	Total dépenses engagées à fin mars 2018	Total dépenses engagées à fin juin 2018	Cumul des dépenses engagées au 1er semestre 2018	Taux d'engagement à fin mars 2018
Education	9 430 281	2 114 876	831 785	2 946 661	31,25
Titre II. Fonctionnement	3 895 713	766 115	726 117	1 492 232	38,30
Titre IV. Intervention	3 565 000	1 348 761		1 348 761	37,83
Titre V. Investissement	1 969 568	0	105 668	105 668	5,37
Dont BEC	1 109 568			0	0,00
Santé et Population	11 731 549	1 241 063	1 840 074	3 081 137	26,26
Titre II. Fonctionnement	5 662 382	1 023 563	1 801 513	2 825 076	49,89
Titre IV. Intervention	575 000	217 500	10 000	227 500	39,57
Titre V. Investissement	5 494 167	0	28 561	28 561	0,52
Dont BEC	744 167			0	0,00
Affaires sociales	3 705 775	110 159	12 872	123 031	3,32
Titre II. Fonctionnement	122 281	5 959	7 375	13 334	10,90
Titre IV. Intervention	511 810	104 200		104 200	20,36
Titre V. Investissement	3 071 684	0	5 497	5 497	0,18
Dont BEC				0	#DIV/0!
Promotion de la femme	501 550	11 312,5	20 669,0	31 981	6,38
Titre II. Fonctionnement	60 550	11 312,5	20 669,0	31 981	52,82
Titre IV. Intervention	30 000	0		0	0,00
Titre V. Investissement	411 000	0		0	0,00
Dont BEC	11 000			0	0,00
Développement rural	6 373 042	128 690	255 624	384 314	6,03
Titre II. Fonctionnement	283 775	48 680	31 011	79 691	28,08
Titre IV. Intervention	1 085 000	80 010	157 640	237 650	21,90
Titre V. Investissement	5 004 267	0	66 973	66 973	1,34
Dont BEC	294 267			0	0,00
Energie	6 986 500	312,5	106 368,0	106 681	1,53
Titre II. Fonctionnement	15 500	312,5	5 435,0	5 748	37,08
Titre IV. Intervention	70 000	0,0	20 000,0	20 000	28,57
Titre V. Investissement	6 901 000	0,0	80 933,0	80 933	1,17
Dont BEC	138 000			0	0,00
Petites et Moyennes	124 079	10 310,3	35 183,0	45 493	36,66
Titre II. Fonctionnement	15 432	312,5	5 187,0	5 500	35,64
Titre IV. Intervention	5 000	0	0	0	0,00
Titre V. Investissement	103 647	9 998	29 996	39 994	38,59
TOTAL GENERAL	38 852 776	3 616 724	3 102 575	6 719 299	17,29
Total Fonctionnement	10 055 633	1 856 255	2 597 307	4 453 562	44,29
Total Intervention	5 841 810	1 750 471	187 640	1 938 111	33,18
Total Investissement	22 955 333	9 998	317 628	327 626	1,43

Source : DGB, 2018

2.3.2.2 - Les dépenses liées aux frais de transport et d'indemnités de missions à l'étranger

A fin juin 2018, l'exécution des dépenses liées aux rubriques « Mission à l'étranger » et les « Evacuations sanitaires » a atteint des taux de réalisation moyen de 90 %. Ce niveau élevé de consommation au premier semestre 2018, supérieur à la cible de 50 %, dénote la forte sollicitation de ces lignes de crédit pour couvrir les différentes missions officielles et les multiples évacuations sanitaires au profit des Agents et Fonctionnaires dont leur état de santé nécessite des soins sur des plateaux techniques des hôpitaux appropriés hors du territoire national.

Le tableau ci-dessous présente la situation d'exécution de ces dépenses au premier semestre 2018.

Tableau n° 9: Situation d'exécution des indemnités et des frais de transport et de prise en charge dans les établissements hospitaliers (en milliers de FCFA)

Nature des dépenses	Prévision 2018	Cumul des engagements au 1er trimestre 2018	Cumul des engagements au 2ième trimestre 2018	Total engagement à fin juin 2018	Taux d'engagement
Mission à l'étranger					
<i>Indemnités</i>	600 000	228 700	319 100	547 800	91,30
<i>Frais de transport</i>	600 000	261 000	323 561	584 561	97,43
Evacuation sanitaire					
<i>Indemnités</i>	150 000	48 449	63 508	111 957	74,64
<i>Frais de transport</i>	700 000	289 528	379 686	669 214	95,60

Source : DGB, Ges'co 2018

2.3.3 - Situation des paiements

Au 30 juin 2018, le montant total des paiements effectués par le Trésor se chiffre à 104,14 milliards de francs CFA. A la même période en 2017, les paiements se situaient à 75,04 milliards de francs CFA, soit un taux de progression de 38,78 %.

Tableau n° 10 : Situation récapitulative des paiements aux premiers semestres 2017 et 2018 (en milliers de FCFA)

	Total des dépenses payées au 1er trimestre 2018	Prévision des dépenses 2018	Total dépenses payées au 1er trimestre 2018	Total dépenses payées au 2ième trimestre	Cumul des dépenses payées au 1er semestre 2018	Taux de réalisation
Dépenses primaires	46 129 000	111 518 000	24 382 000	26 574 000	50 956 000	45,69
<i>Salaires</i>	24 760 000	53 700 000	12 759 000	14 966 000	27 725 000	51,63
<i>Biens et services</i>	11 876 000	27 289 000	6 591 000	7 229 000	13 820 000	50,64
<i>Frais financiers</i>			-		-	
<i>Transfert et subvention</i>	9 493 000	30 529 000	5 032 000	4 379 000	9 411 000	30,83
Dépenses d'Investissement	2 385 000	15 720 000	626 000	1 586 000	2 212 000	14,07
Reboursement de la dette	17 078 000	37 103 000	8 885 000	16 911 000	25 796 000	69,53
Arriérés	9 449 000	57 815 000	15 981 000	4 920 000	20 901 000	36,15
Autres dépenses		120 000	1 825 000	2 449 000	4 274 000	
Total	75 041 000	222 276 000	51 699 000	52 440 000	104 139 000	46,85

Source : DGTCP, 2018

2.3.4 - Analyse des restes à payer ou à régulariser

A fin juin 2018, les ordonnances et les ordres de paiement ne sont pas totalement pris en charge. Un volume de reste à payer de près de 5,98 milliards de francs CFA est en instance de paiement. Ce montant se repartit en dépenses de transfert et d'investissement.

Quant aux dépenses à régulariser, celles-ci concernent exclusivement le remboursement de la dette (25,78 milliards de francs CFA) qui sont des dépenses payées à charge de trésorerie et qui doivent impérativement être régularisées et les frais financiers. Pour ce qui concerne les arriérés et autres dépenses dont le montant s'élève à 25,16 milliards de francs CFA, leur prise en charge administrative a été faite antérieurement.

Les dépenses de remboursement de la dette feront l'objet de régularisation après transmission des pièces y relatives à la Direction Générale du Budget..

Le tableau ci-dessous établit la corrélation entre les dépenses ordonnancées par la DGB et le paiement effectué par le Trésor

Tableau n° 11 : Mise en cohérence des dépenses ordonnancées et payées (en milliers de FCFA)

	Cumul des Ordonnances et Ordre de Paiement au 1er semestre 2018	Cumul des dépenses payées au 1er semestre 2018	Reste à payer ou à régulariser au 1er semestre 2018
Dépenses primaires	54 028 571	50 956 000	3 072 571
<i>Salaires</i>	29 009 168	27 725 000	1 284 168
<i>Biens et services</i>	14 094 598	13 820 000	274 598
<i>Frais financiers</i>		-	-
<i>Transfert et subventions</i>	10 924 805	9 411 000	1 513 805
Dépenses d'Investissement	5 121 688	2 212 000	2 909 688
Reboursement de la dette	-	25 796 000	-25 796 000
Arriérés		20 901 000	- 20 901 000
Autres dépenses		4 274 000	- 4 274 000
Total	59 150 259	104 139 000	-44 988 741

Source : DGB et DGTCP, 2018

III – LES PERSPECTIVES

Pour les six mois restant de l'année, les différentes régies doivent mettre en œuvre des stratégies en vue de l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés. A cet effet, elles doivent impérativement mettre en application et de manière rigoureuse les recommandations des différentes missions d'Afritac Centre en matière de mobilisation des recettes.


De manière spécifique, la DGDDI pour réaliser l'objectif de recouvrement qui lui est assigné d'ici fin 2018, devra au cours des derniers mois de l'exercice 2018, mobiliser 29,18 milliards de francs. Ce montant est constitué des prévisions des mois de juillet à décembre (27,77 milliards de francs CFA) et du gap enregistré au cours des six (06) premiers mois de l'année (1,39 milliards de francs CFA).

La perspective d'action en vue de l'atteinte des objectifs annuels réside dans la consolidation des acquis au cours des années antérieures et la poursuite des actions entreprises depuis le début de l'année 2018. De manière résumée, il est question de mettre en œuvre les quatre (04) mesures phares formulées par la DGDDI dans le cadre du projet de loi de finances 2018. Il s'agit notamment des mesures qui concourent à l'amélioration du niveau de mobilisation des recettes, en mettant l'accent sur l'équité tarifaire, la mise en cohérence des codes additionnels avec ceux utilisés dans les pays de la CEMAC et, des mesures administratives pour l'encadrement de la profession des commissionnaires en Douane.

Pour ce qui concerne la DGB, elle doit contingentier toutes les dépenses par procédure exceptionnelle afin de maintenir le niveau à un taux soutenable.

Elle doit également veiller à la régularisation des dépenses de remboursement de la dette et des frais financiers dès réception des pièces justificatives qui seront transmises par la DGTCP.




Alexis GUENENGAFO
Directeur Général du Budget